



Arrêté préfectoral portant approbation du second plan régional santé environnement (PRSE 2)
de la région Poitou-Charentes **n° 3 / SGAR**

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES,
PREFET DE LA VIENNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la santé publique et notamment son article R 1310-1,
VU le code l'environnement,
VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
VU le second plan national santé environnement (PNSE2) adopté par le gouvernement le 24 juin 2009,
VU la circulaire interministérielle du 16 octobre 2008 relative à la consultation sur le plan national santé environnement et à la mise en place de groupes de travail régionaux en santé environnement,
VU les résultats de la consultation organisée entre le 18 octobre et le 8 novembre 2010,
VU l'avis du Conseil Economique et Social Régional rendu lors de sa séance plénière du 29 novembre 2010,
VU l'avis du groupe régional santé environnement exprimé lors de sa réunion du 9 décembre 2010 sur le projet de plan régional santé environnement 2,

SUR PROPOSITION du SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales), du directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Le second plan régional santé environnement (PRSE2) de la région Poitou-Charentes 2011-2014 annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes. Un avis de publication sera inséré dans deux journaux régionaux.

ARTICLE 3 – Le préfet de région et le directeur de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le **5 JAN. 2011**

Le Préfet de région.


Bernard TOMASINI